

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 12 (1920)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Économie publique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

aux 410 syndicats de métallurgistes, leur demandant ce qu'ils pouvaient faire en faveur de la révolution russe. 72 répondirent, dont 25 seulement étaient pour entreprendre une action. Dans certaines régions, connues par le révolutionnarisme des ouvriers, des armes de tous genres s'y fabriquent pour la Pologne, et les militants sont impuissants à les empêcher. Si au lieu de calomnier on avait créé de la confiance, nous ne serions pas impuissants pour défendre la révolution russe. « Nous nous trouvons à nouveau dans cette atmosphère d'immoralité et de démagogie qui me firent tant souffrir lorsque je vins à Paris rejoindre mon poste de secrétaire de la Fédération de la métallurgie que l'on m'avait imposé! »

Point par point, il fait le procès de la doctrine de Lénine qui est toujours: diviser, diviser. Tous ces arguments sont appuyés de documents irréfutables. Tout serait à citer dans son admirable discours, mais le cadre de ce journal ne nous le permet malheureusement pas.

Puis Jouhaux, intervenant une dernière fois, expose en un discours vibrant la doctrine syndicaliste française et donne lecture de la motion présentée par le bureau confédéral qui est adoptée par 1479 voix contre 602. Une troisième motion réunit 44 voix, et les abstentions sont au nombre de 83.

La motion adoptée confirme les précédentes d'Amiens et de Lyon. Elle affirme la valeur révolutionnaire des conquêtes quotidiennes qui améliorent la vie des travailleurs et les libèrent partiellement de l'insécurité de la servitude. Elle reconnaît le conseil économique du travail, créé par la C. G. T., proclame l'urgence de la nationalisation des industries essentielles et des moyens d'échange. Elle accorde sa confiance à l'Union syndicale internationale et lui demande de provoquer une action d'ensemble pour la transformation sociale et lui signale que la période révolutionnaire que traverse le monde du travail est des plus propices à l'agitation et à l'action de cette nature. Elle accorde au Bureau international du travail le mérite fondamental d'être un moyen d'appliquer aux colonies et petits pays des législations de protection ouvrière imposées par les organisations syndicales dans les pays plus industriellement développés. Elle traduit son indignation à l'égard du gouvernement français, instrument servile de la réaction mondiale, et affirme à la Russie révolutionnaire sa complète solidarité.

Ce congrès aura un retentissement considérable, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Il marque la ferme volonté de la grande majorité du prolétariat français organisé de marcher dans la voie des réalisations pratiques, qui, plus que des phrases creuses lui apporteront un jour la libération économique.



## Economie publique

**L'impôt sur les bénéfices de guerre.** Se basant sur les pouvoirs illimités dont il est investi, le Conseil fédéral a réduit pour 1920 le taux de l'impôt sur les bénéfices de guerre de 35 à 20 %, le montant libéré de l'imposition est augmenté de 6 à 8 %; il décida en outre de supprimer la majoration de 20 % en faveur du fonds d'assistance aux chômeurs, sous le prétexte que ce fonds a atteint la somme de 100 millions de francs.

Cette décision est, il est vrai, dans l'intérêt des profiteurs de la guerre et d'après-guerre, mais nullement dans celui de la population ouvrière.

Si, par hasard, on estime qu'il n'est plus nécessaire de renforcer le fonds de l'assistance-chômage, on devrait

tout au moins prendre des mesures pour que ce fonds ne soit pas détourné de son but essentiel, pour subventionner des constructions de logements. D'autre part, l'occasion aurait été bonne, au moment de la nouvelle réglementation des impôts de guerre, pour remplacer la majoration en faveur du fonds d'assistance-chômage en une majoration pour le subventionnement de constructions de maisons. La situation à cet égard devient de plus en plus scandaleuse.

Mais, au lieu de cela, une commission d'experts examine depuis six mois un plan tendant à faire payer aux patrons des cotisations pour le développement de nouvelles constructions de logements, sans arriver à un résultat pratique, pour la simple raison que personne ne veut payer et enfin, si finalement une «entente» est obtenue, on constatera que les contributions sont si minimes et leur perception si difficile que le résultat pratique sera nul et couvrira à peine les frais occasionnés. C'est ce qu'on appelle une politique d'imposition « large » et « généreuse ».

\* \* \*

La statistique du commerce pour le deuxième trimestre 1920 vient de paraître. Le tableau ci-dessous renseigne sur le développement de l'importation et de l'exportation depuis 1913.

Année	Ier trimestre	II <sup>me</sup> trimestre	III <sup>me</sup> trimestre	IV <sup>me</sup> trimestre	Total de l'année
	en millions de francs				
<b>A. Importation.</b>					
1913	480	464	472	504	1920
1914	456	455	257	310	1478
1915	419	466	428	367	1680
1916	535	619	628	597	2379
1917	602	710	545	548	2405
1918	510	593	779	520	2402
1919	579	962	995	997	3533
1920	1050	1095	—	—	—
<b>B. Exportation.</b>					
1913	324	340	347	365	1376
1914	346	353	206	282	1187
1915	332	376	458	504	1670
1916	507	552	630	759	2448
1917	549	679	531	564	2323
1918	568	443	432	520	1963
1919	461	743	1069	1015	3298
1920	866	899	—	—	—

Ces chiffres font ressortir le développement extraordinaire du commerce extérieur de la Suisse. L'augmentation inaccoutumée de ces derniers temps provient de la forte importation de boissons, engrais, semences, bois, matières minérales, argile, grès, verres, fer, plomb, zinc, aluminium, métaux précieux, machines, véhicules, instruments et appareils. L'augmentation de l'exportation concerne surtout des produits alimentaires de provenance animale, cuirs et peaux, papier, carton et cartonnage, coton, soie, laine, paille, chanvre, jute, matières minérales, argile, fer, cuivre, zinc, machines, couleurs, graisses et huiles.

L'exportation des montres reste stationnaire en quantité et augmente en valeur. L'importation de denrées alimentaires reste assez normale.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'importation en denrées alimentaires.

Marchandises	1er trimestre	II <sup>e</sup> trimestre
Céréales et légumes à cosse (q)	1,550,007	957,061
Viande fraîche (q)	4,025	1,035
Oeufs (q)	4,771	17,555
Saindoux (q)	18,043	8,524
Beurre de coco (q)	2,922	1,726
Beurre (q)	594	11,642
Sucre (q)	412,783	366,626
Bétail de boucherie: Bœufs (pièces)	5,193	3,584
Vaches et génisses (pièces)	392	503
Porcs (pièces)	1,395	976

Le deuxième trimestre accuse donc une diminution des importations, mais on aurait tort d'en conclure quoi que ce soit étant donné les grandes fluctuations dans les conditions de transport.



## La Prévoyance populaire suisse

### Assurance populaire mutuelle

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 octobre 1920, le total des assurances de la Prévoyance populaire a subi une nouvelle augmentation de 2½ millions de francs, de sorte que le chiffre total des assurances en cours s'élève aujourd'hui à 7 millions et demi de francs.

Au cours des premiers neuf mois et demi du deuxième exercice annuel, 14 cas de décès ont été enregistrés parmi les assurés, pour lesquels il a été payé en tout aux ayants droit, comme capital assuré, une somme de fr. 13,684.65. De ces 14 cas de décès, 8 concernent des assurances individuelles et 6 des assurances collectives. 4 des assurés individuels décédés avaient conclu un contrat d'assurance sans visite médicale, et 4 étaient au bénéfice d'une assurance avec visite médicale. Le fait que 4 décès sont survenus aussi parmi des personnes assurées avec visite médicale montre combien rapidement et inopinément l'homme peut être enlevé à sa famille, les quatre personnes décédées, dont il est question, ayant été admises dans l'assurance il y a très peu de temps sur la base d'un certificat médical favorable. *C'est pourquoi nous ne saurions assez recommander à quiconque se préoccupe sérieusement de l'avenir des siens, de recourir au seul moyen efficace qui lui permette d'atteindre ce but, soit à la conclusion d'une assurance sur la vie.* La meilleure occasion est offerte en cela par la Prévoyance populaire suisse dont les primes sont dès le début très modestes et les conditions d'assurance extraordinairement favorables.

La mortalité parmi les assurés étant restée jusqu'ici sensiblement au-dessous des prévisions mathématiques et, d'autre part, les frais d'administration ayant de nouveau été réduits à de modestes limites, il est permis d'espérer que les comptes du deuxième exercice annuel de la Prévoyance populaire boucleront de nouveau favorablement. La Prévoyance populaire a commencé ses opérations le 1<sup>er</sup> décembre 1918 avec un fonds de garantie de fr. 250,000.— et un capital de fondation de fr. 100,000.—. Aujourd'hui, ses moyens de garantie atteignent fr. 750,000.— en chiffre rond, de sorte que le montant du début a déjà plus que doublé.



## Mouvement syndical international

**Autriche.** — *Les syndicats autrichiens en 1919.* — La *Gewerkschaft* nous donne des détails intéressants sur la force et la capacité d'action des fédérations syndicales de l'Autriche allemande pendant l'année 1919. Des six millions et demi d'habitants de l'Autriche allemande, 772,146 sont membres des syndicats, donc exactement le 12 %. En comparaison de l'année écoulée l'effectif a augmenté de 359,236 membres, donc du 87,01 %. Le nombre des membres est trois fois plus élevé qu'en 1914, tandis que le territoire de l'organisation était à cette époque cinq fois plus étendu qu'aujourd'hui. De ces membres, 578,983 ou le 74,98 % appartenaient au sexe masculin et 193,163 ou le 25,02 % au sexe féminin. Le nombre total des fédérations affiliées est de 62; il s'est accru depuis l'an passé de 7, bien que les ouvriers des brasseries et ceux des fabriques de porcelaines aient disparu ensuite de fusion. Les nouvelles fédérations adhérentes sont celles des employés des bureaux de notaires et d'avocats, des employés des banques et caisses d'épargne, des employés de l'industrie, des services publics, des entreprises techniques, des télégraphes et téléphones, des domestiques et des coiffeurs, donc la plupart des professions dont l'adhésion est encore fort éloignée en Suisse. L'augmentation du nombre des membres est loin d'être uniforme dans chaque fédération; ce sont les ouvriers agricoles et des exploitations forestières qui enregistrent le plus important développement: leur effectif s'accrut de 753 à 30,133 membres. Suivent ensuite les jardiniers, de 145 à 2195, les employés de restaurants, de 2845 à 28,088, les charpentiers, de 988 à 5358, les ouvriers de la commune de Graz, de 258 à 1182, les bouchers, de 818 à 3615, et les ouvriers des tuileries, de 771 à 3296. Certaines industries, comme les mines, les verreries et les fabriques de tabacs étant réparties dans des régions dont une partie a été détachée et attribuée à d'autres pays, le nombre des ouvriers syndiqués de ces industries a diminué du 20 au 40 %.

La situation financière est des plus réjouissante. Les recettes totales de toutes les fédérations s'élèvent à cr. 29,261,457.49, autant que pendant les années 1911, 1912 et 1913. De cette somme, cr. 24,477,000.— proviennent des cotisations ordinaires. Ce sont les ouvriers sur métaux qui enregistrent les recettes les plus élevées: cr. 9,176,000.—; suivent ensuite les imprimeurs et typographes avec cr. 2,883,000.—, les cheminots avec cr. 2,183,000.—, les ouvriers du commerce et des transports avec cr. 2,150,000.—, tandis que les autres fédérations ont des recettes inférieures à deux millions de couronnes. Les dépenses totales sont de cr. 20,702,713.17, dont cr. 3,748,416.94 incombent aux secours (sans les grèves). La plus grande partie fut engloutie par le secours de chômage avec cr. 2,151,463.58 ou le 10,39 % des dépenses totales, ensuite le secours de nécessité avec cr. 492,761.28 ou le 2,39 %. Les secours comportent en tout le 18,10 % des dépenses. Ensuite du renchérissement les frais d'administration se sont considérablement élevés: les frais d'administration se sont élevés à cr. 4,040,961.10, c'est-à-dire le 19,52 % des dépenses; les dépenses matérielles ont été de cr. 2,675,110.41 ou le 12,92 %. Les organes fédératifs nécessitent une somme de cr. 2,776,228.12 ou le 13,42 %. Les frais de propagande et d'organisation ont été de cr. 2,870,551.09 ou le 13,87 %.

Calculée par tête en comparaison de la période écoulée, l'augmentation est de cr. 25.71 à cr. 37.89. Les dépenses de cr. 26,81 par tête contre cr. 22.76 l'an dernier. En secours il fut versé cr. 5.14 contre cr. 5.95 l'année écoulée.